



Agence internationale de l'énergie atomique

INFCIRC/40/Rev. 3  
26 août 1966

Distr. GÉNÉRALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

---

## PRODUITS LIVRES PAR DES ETATS MEMBRES

1. Le présent document se divise en deux parties. Dans la partie I, le Directeur général fait connaître aux Membres de l'Agence, conformément au paragraphe G de l'Article IX du Statut, les quantités de produits livrées par des Membres au 31 décembre 1965, à la suite de demandes faites par l'Agence aux termes du paragraphe D de l'Article IX.
2. La partie II donne des renseignements sur les produits qui n'avaient pas été livrés au 31 décembre mais qui, conformément à l'alinéa F.1 de l'Article XI du Statut, avaient été affectés à des projets de l'Agence déjà approuvés, pour lesquels des accords étaient en vigueur à cette date.

Abréviations et signes utilisés

Congo (R. D.)	République démocratique du Congo
E. U.	Etats-Unis d'Amérique
R. A. U.	République Arabe Unie
R. U.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques

n	Uranium naturel
n/a	Uranium naturel ou appauvri
Np	Neptunium
Pu	Plutonium
Th	Thorium
U	Uranium

*	inférieur à 1 $\mu$ g
**	inférieur à 1 mg mais supérieur à 1 $\mu$ g
***	inférieur à 0,5 g mais supérieur à 1 mg

I. PRODUITS LIVRES PAR DES ETATS MEMBRES

Etat au 31 décembre 1965

Fournisseur	Bénéficiaire	Quantité		Degré d'enrichissement en poids en <sup>235</sup> U (%) a/	Nature de la transaction	Date de mise en possession	Texte de l'accord (INFCIRC/...)
		Contenu en isotopes fissiles (g) a/	Quantité totale de l'élément (kg) a/				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)

PRODUITS NUCLEAIRES

PRODUITS FISSILES SPECIAUX

Plutonium

1. R. U.	Agence	**			Vente	janv. 1962	
2. E. U.	Agence	*			Don	avr. 1962	
3. E. U.	Agence	*			Don	sept. 1962	
4. E. U.	Grèce	80			Vente	juin 1963	
5. R. U.	Yougoslavie	***			Vente	oct. 1963	
6. France	Yougoslavie	5			Don	déc. 1963	
7. E. U.	Agence	96			Don	mars 1964	
8. E. U.	Yougoslavie	***( <sup>240</sup> Pu)			Vente	juin 1964	
9. E. U.	Yougoslavie	***			Vente	juin 1964	
10. R. U.	Agence	***			Vente	juin 1964	
11. E. U.	Agence	***			Vente	juil. 1964	
12. E. U.	Pakistan	112			Vente	avr. 1965	34

Uranium enrichi

1. E. U.	Norvège	42 206		3	Location	oct. 1961	29
2. E. U.	Finlande	2 492		20	Don	fév. 1962	24
3. E. U.	Finlande	5		93	Don	fév. 1962	24
4. E. U. / Belgique	Congo (R. D.)	1 988		20	Vente à la Belgique, don au Congo (R. D.) b/	juin 1962	37
5. E. U. / Belgique	Congo (R. D.)	3		94	Vente à la Belgique, don au Congo (R. D.) b/	juin 1962	37
6. E. U.	Autriche	200		90	Vente	juil. 1963	
7. R. U.	Yougoslavie	***		93	Vente	oct. 1963	
8. E. U.	Finlande	***		100	Vente	oct. 1963	
9. URSS	Finlande	3 025		10	Vente	mars 1964	53
10. E. U.	Agence	3		94	Vente	avr. 1964	
11. E. U.	Agence	***		2	Vente	avr. 1964	
12. E. U.	Norvège	(40 476) c/		3	Retour c/	juin 1964	29
13. E. U.	Yougoslavie	3		95	Vente	juin 1964	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
14. R. U.	Agence	***		93	Vente	juin 1964	
15. E. U.	Finlande	***		93	Vente	août 1964	
16. E. U.	Agence	3		80	Vente	nov. 1964	
17. E. U.	Norvège	57 930		3	Location	nov. 1964	29/Add. 2, partie II
18. E. U.	Argentine	2 940		90	Don <sup>d/</sup>	déc. 1964	62
19. E. U.	Pakistan	5 175		90	En partie don, en partie vente	avr. 1965	34
20. E. U.	Pakistan	2		93	Vente	avr. 1965	34
21. E. U.	Yougoslavie	292		20	Don	nov. 1965	32/Add. 1
22. E. U.	Yougoslavie	2 376		20	Don	déc. 1965	32
23. E. U.	Yougoslavie	3		93	Don	déc. 1965	32
24. E. U.	Argentine	893		90	Don <sup>d/</sup>	déc. 1965	62/Add. 1

Uranium-233

1. E. U.	Agence	***			Vente	juil. 1964	
----------	--------	-----	--	--	-------	------------	--

MATIERES BRUTES

Uranium

1. Canada	Japon		3 042 <sup>e/</sup>	n	Don à l'Agence, vente au Japon	nov. 1959 <sup>e/</sup>	3
2. Suède	Agence		9	n/a	Don	juin 1963	
3. Canada	Agence		6	n/a	Don	juil. 1963	
4. R. U.	R. A. U.		2	n	Vente	nov. 1964	

Thorium

1. E. U.	Finlande	*** ( <sup>230</sup> Th)			Vente	oct. 1963	
----------	----------	--------------------------	--	--	-------	-----------	--

PRODUITS AUTRES QUE NUCLEAIRES

1. R. U.	Yougoslavie	*** ( <sup>237</sup> Np)			Vente	oct. 1963	
----------	-------------	--------------------------	--	--	-------	-----------	--

<sup>a/</sup> Arrondi à l'unité la plus proche.

<sup>b/</sup> Ce produit a été acheté par la Belgique aux Etats-Unis le 9 décembre 1958 et donné par la Belgique au Congo (R.D.), par l'intermédiaire de l'Agence et avec l'approbation du fournisseur, en vertu de l'Accord de transfert de propriété relatif au réacteur TRICO (INFCIRC/37, partie I). La date indiquée dans le tableau est donc celle du transfert du titre de propriété.

<sup>c/</sup> Voir point 1 de ce sous-titre; en même temps, le reliquat du produit a été donné à la Norvège et le titre de propriété de ce reliquat transféré audit pays (INFCIRC/29/Add. 2, partie I).

<sup>d/</sup> Ce produit avait précédemment été loué par les Etats-Unis à l'Argentine; il se trouvait en Argentine à l'époque du transfert du titre de propriété des Etats-Unis à l'Argentine, par l'intermédiaire de l'Agence. La date indiquée dans le tableau est donc celle du transfert du titre de propriété.

<sup>e/</sup> Y compris quelques échantillons, d'un poids de 26 kilogrammes, qui avaient été transférés antérieurement.

II. PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AFFECTATION MAIS NON ENCORE LIVRES

Etat au 31 décembre 1965

Fournisseur	Bénéficiaire	Quantité		Degré d'enrichissement en poids en $^{235}\text{U}$ (%) <u>a/</u>	Nature de la transaction	Texte de l'accord (INFCIRC/...)
		Contenu en isotopes fissiles (g) <u>a/</u>	Quantité totale de l'élément (kg) <u>a/</u>			
<u>PRODUITS NUCLEAIRES</u>						
<u>PRODUITS FISSILES SPECIAUX</u>						
<u>Plutonium</u>						
1. E. U.	Uruguay <sup>b/</sup>	80			Don	67
<u>Uranium enrichi</u>						
1. E. U.	Congo (R. D.)	200		20	Don	37
2. E. U.	Congo (R. D.)	5		90	Don	37
3. E. U.	Mexique	4 000		20	Don	52
4. E. U.	Mexique	4		90	Don	52
5. E. U.	Uruguay <sup>b/</sup>	3 183		20	Don	67
6. E. U.	Uruguay <sup>b/</sup>	3		90	Don	67

a/ Chiffre arrondi à l'unité la plus proche.

b/ Ce produit se trouvait à Montevideo au 31 décembre 1965, mais n'avait pas été transféré à l'Uruguay par les Etats-Unis.